



Dans nos sociétés en profonde transformation, l'art et la culture sont une dimension fondamentale. Ils sont de première nécessité ! Ils ne sont pas une dépense, mais un investissement dans l'émancipation des personnes et un bien vivre-ensemble !

Leurs enjeux relèvent des droits humains, du bien commun et "l'intérêt général", dans une vision qui transcende la somme des intérêts particuliers, les corporatismes et les replis sur soi. Essence de la dignité des personnes, ils relèvent de la responsabilité de tous et de la démocratie. Garantir la dignité de chacun, c'est alors garantir les droits culturels pour une progression de la liberté, de la responsabilité et de la capacité de chaque personne. C'est tout l'enjeu de la reconnaissance de l'existence de « *droits culturels* » tels que énoncés dans la convention de l'Unesco sur la diversité des expressions culturelles, développés dans la déclaration de Fribourg, et affirmés au sein de la loi NOTRe.

Le monde se transforme, profondément. Les pratiques de nos sociétés sont en pleine mutation alors que se recomposent les territoires, qu'évoluent la mobilité, l'habitat, l'environnement, le numérique, du travail... Dans ce contexte de transition, la culture joue un rôle fondamental. Les initiatives artistiques et culturelles citoyennes apportent des espaces de fabrication collective du symbolique, de liberté d'expression et de création, de débat et de délibération dans la Cité. Elles contribuent à construire le bien commun et à une meilleure équité sociale et territoriale. Elles se reconnaissent d'une économie sociale et solidaire, à buts autres que lucratifs, mettant au centre la personne humaine et les relations démocratiques et de solidarité interne et externe.

Pourtant, les désengagements politiques sur la culture sont trop nombreux ! Les expressions artistiques sont fragilisées, les démarches citoyennes ne sont plus soutenues, la diversité des structures culturelles est attaquée, les inégalités territoriales s'accroissent. De multiples associations sont remises en cause dans leurs fondamentaux et, faute de moyens, ne pourront maintenir leurs activités.

Il y a un besoin urgent à refonder les paradigmes de nos politiques culturelles, à mettre enfin - et de façon déterminée - les pratiques artistiques et culturelles au cœur de la cité, comme celles qui sont les plus à même d'ouvrir les cœurs et les cerveaux, de générer du politique, de la pensée et de la solidarité.

Les régions auront un rôle politique décisif. Elles se construisent à la fois comme acteurs stratégiques et de proximité. Elles sont directement influencées par les réformes territoriales : le processus de fusion, les évolutions spatiales, les regroupements en intercommunalité, l'articulation européenne comme la relation aux métropoles sont autant d'enjeux. Elles doivent affirmer de nouvelles responsabilités dans le développement culturel, territorial, économique et social. Les relations de coopération entre collectivités et acteurs du territoire doivent être tissées et renforcées pour élaborer une construction territoriale qui se doit d'être solidaire et de favoriser des perspectives nouvelles et décloisonnées. La dimension culturelle y jouera un rôle central.

« **La responsabilité en matière culturelle est exercée conjointement par les collectivités territoriales et l'État dans le respect des droits culturels énoncés par la convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles du 20 octobre 2005.** »
(Loi NOTRe - article 103)

Repère : culture et ESS : une dynamique qui se structure et se développe :

- En 2011, une association sur cinq a une activité culturelle. Sur ces 266 500 associations culturelles, **35 100 associations culturelles employeuses** comptent **169 000 salariés** (9,4% de l'emploi salarié associatif). Le budget cumulé des associations culturelles est de **8,3 milliards d'euros**. Les associations culturelles ont une part de subvention de 33%. Elles réunissent **20% des bénévoles** soit 4,7 millions de bénévoles dans les associations culturelles françaises

- Le champ culturel de l'ESS se retrouve autour de valeurs, de pratiques et d'engagements : « **Pour une autre économie de l'art et de la culture** », Manifeste de l'UFISC et ouvrage dirigé par B. Colin et A. Gauthier, ed. Eres, 2010

Les engagements auxquels nous appelons les régions :

➤ Nous appelons à construire et mettre en œuvre des politiques...

... garantissant les droits culturels et la diversité artistique et culturelle

Les droits culturels donnent toute leur place à la liberté de création et d'expression de chacun. Ils favorisent la rencontre entre les parcours culturels. Ils témoignent, qu'au cœur du processus de construction de valeurs et de sens, les démarches de création et de pratiques artistiques sont d'abord des actes de partage et de relations qui font Humanité. L'art et la culture ne peuvent se réduire à une diversité d'offres de biens et services artistiques et culturels distribués sur un marché, fut-il public. La personne ne peut être restreinte à un consommateur d'œuvres produites par des professionnels. La diversité culturelle, terreau de l'échange, de l'innovation et de la création, est « pour le genre humain, aussi nécessaire qu'est la biodiversité dans l'ordre du vivant » (Déclaration universelle de l'Unesco sur la diversité culturelle).

... assurant une nouvelle dynamique d'équité sociale et territoriale

Au delà de la continuité du service public sur tous les territoires, elle doit s'emparer des enjeux de promotion du développement humain et des capacités d'être et d'agir de toutes et tous, quel que soit sa position dans l'espace physique et social. Cela se fera par l'appréhension de principes d'égalité plurielle et de justice dynamique, prenant en compte les diversités territoriales et les réalités des évolutions. La lutte contre les inégalités et les fractures, notamment culturelles, doivent être au premier plan, avec la nécessité de construire de nouvelles solidarités et péréquation entre territoires.

... fondées sur une co-construction territoriale entre collectivités, acteurs et citoyens

L'art et la culture se vivent sur et par des territoires. Les projets artistiques, les engagements des équipes artistiques et des structures culturelles sont porteurs de relations, d'histoire, d'innovation, de vie, de rêves. Ils sont des laboratoires culturels, sociaux, décloisonnés et interterritoriaux. Les projets culturels doivent ainsi être considérés dans toutes leurs dimensions. Car, au-delà de leur dimension artistique, ils sont générateurs de lien social, d'éducation, d'emploi, de recherche et d'innovation, de coopération... Cette dynamique territoriale interpelle les différentes natures administratives et politiques (régionales, départementales, communales... mais aussi européennes et internationales) dans leur articulation et leur mode de coopération. Cette nécessité d'intérêt général implique que la culture relève de la responsabilité collective de toutes les entités administratives, politiques et du citoyen. Cela suppose de valoriser les expériences, s'emparer des outils, des processus pour renforcer le dialogue, la coopération et la co-construction des politiques publiques régionales de demain. Car c'est bien à partir de territoires et des projets que doivent se construire des politiques émancipées qui se relieront pour faire politique de la culture ensemble.

... soutenant la pluralité des initiatives et une économie plus solidaire

La recherche d'un développement territorial et culturel, cohérent et équitable, passe par la prise en compte de la diversité des initiatives et par la reconnaissance de la pluralité des modèles organisationnels et économiques, et notamment des acteurs culturels de l'économie solidaire qui représentent une alternative éprouvée et durable au phénomène de concentration industrielle. Dans un contexte de difficultés économiques, de chômage et de vives inégalités, dans un monde en profonds changements, il est prioritaire d'investir dans une économie qui sert l'humain et le vivre-ensemble. L'économie doit être ré-encastrée et servir la société, et non l'inverse. L'économie d'accumulation capitaliste ne peut être la seule forme économique soutenue. Il faut affirmer l'enjeu de redistribution démocratique, de réciprocité, l'enjeu d'une économie sociale et solidaire, l'enjeu d'une régulation d'intérêt général qui ne peut être restreinte à celles de la concentration du capital et du marché concurrentielle.

... à travers un plan ambitieux pour la culture et les initiatives citoyennes

[à écrire] pas de désengagement financier, des budgets qui doivent se développer, une priorité au culturel et au social pour l'émancipation et le rééquilibrage social.

Liberté, égalité, fraternité : socle pour une construction démocratique de l'Art est public !

Le principe de liberté de création et d'expression artistique doit s'articuler avec l'affirmation des autres principes républicains d'égalité et de fraternité entre les personnes et les peuples, dans une dynamique de construction démocratique des politiques publiques des arts et de la culture, qui privilégie les processus ascendants et participatifs

Contribution à lire ici : <http://www.lartestpublic.fr/la-mobilisation/les-contributions/item/332-l-art-est-public-lef>

"L'art est public" est une large mobilisation citoyenne participative. Elle vise à échanger, débattre, interpellier et construire ensemble des propositions pour une politique culturelle réinventée, sur la base de convictions communes. www.lartestpublic.fr

Nos propositions pour une politique culturelle fondée sur les droits humains

Nous demandons que la politique culturelle régionale respecte et assure le droit de chacun de participer à la vie culturelle, entendu comme droit culturel de la personne (à l'aune du Pacte International relatif aux droits économiques, sociaux et culturels).

Il s'agit pour la région de contribuer à assurer le droit à la liberté d'expression artistique et de création. Il s'agit de reconnaître comme services d'intérêt général garantissant les droits humains et services d'intérêt général non concurrentiels (SNIEG) les activités artistiques et culturelles basées sur les droits fondamentaux et l'émancipation des personnes.

Avec les régions, nous souhaitons travailler à :

- ➔ **Conforter et développer les soutiens à la création et aux équipes artistiques, aux lieux intermédiaires et indépendants, et plus largement aux initiatives citoyennes du champ artistique et culturel** qui travaillent à permettre l'expression de la diversité des disciplines et formes artistiques, notamment dans l'espace public, et la participation de tous et toutes à la vie culturelle.
- ➔ **Soutenir les espaces de travail et de recherche pour les équipes artistiques, les pratiques et les processus d'accompagnement entre pairs.**
- ➔ **Favoriser les démarches d'infusion culturelle territoriale, à savoir l'échange entre les équipes artistiques et les populations sur un temps long, qui participent ainsi à la construction d'un patrimoine immatériel, imaginaire et collectif.** Il s'agit ainsi de soutenir la permanence artistique, l'implantation et l'itinérance sur des territoires de vie, des quartiers, des bassins de vie, parfois pluri communaux.
- ➔ **Favoriser les pratiques artistiques et culturelles amateurs, dans les espaces associatifs et professionnels de l'économie sociale et solidaire.**
- ➔ **Soutenir une éducation artistique et culturelle dans les parcours de vie, qui favorise la pratique artistique dans le respect et la considération des différentes formes d'expression, qui soit définie via des espaces de rencontre, de dialogue et d'organisation entre les différents acteurs afin de permettre l'articulation des démarches.**
- ➔ **Conforter la vie associative et les initiatives citoyennes comme un vecteur d'émancipation et de participation pour un bien vivre-ensemble.**
- ➔ **Développer le soutien aux réseaux fédératifs** et à la mise en place de ces espaces collectifs auto-organisés dans leurs fonctions de recherche, de mutualisation, d'accompagnement, de mise en réseau,....
- ➔ **Prendre en compte les projets expérimentaux, innovants et/ou décrochés** à travers une connaissance plus fine des initiatives sur les territoires, une coopération renforcée entre collectivités et entre services sectoriels, des espaces de dialogue et de partenariat plus souples.
- ➔ **Favoriser l'émergence et l'accompagnement des processus coopératifs entre structures, porteurs des projets et territoires, afin de développer la présence artistique sur les bassins de vie, appuyer les actions culturelles et transversales, renforcer les structurations d'acteurs.** Il s'agit par exemple de soutenir les coopérations inter-associatives, les lieux mutualisés, les collectifs artistiques, les pôles territoriaux de coopération économique, les démarches de mutualisation de moyens et d'emplois...
- ➔ **Appuyer le développement des activités artistiques et culturelles et la pérennisation des emplois par le maintien et le développement de dispositifs d'aides à l'emploi adaptés, qui pourront être complémentaires et articulés à la politique nationale (Emplois tremplins, associatifs, solidaires ; appui aux postes Fonjep¹ ; appui aux groupements d'employeurs ; aides au premier emploi ou à l'insertion...)**

Nos propositions pour une co-construction et une coopération territoriale

Nous demandons que soient définies et appliquées des interventions publiques se fondant sur les droits humains concertées entre l'Etat, les collectivités territoriales, les acteurs et les citoyens.

L'injonction concurrentielle, ayant pour unique référence l'économie de marché, ne peut constituer l'objectif de nos politiques et la seule régulation proposée. Produit de la volonté d'une société citoyenne et responsable, l'intérêt général, qui justifie les interventions publiques, doit se construire par des processus renouvelés de démocratie territoriale et participative. **Nous demandons la mise en place d'espaces permanents de dialogue et de co-construction des politiques, des dispositifs et de leurs critères d'évaluation, afin d'associer tous les acteurs aux processus nécessaires de coopération.**

Avec les régions, nous souhaitons travailler à :

- ➔ **Débattre des questions culturelles dans les CTAP (Conférence Territoriale de l'Action Publique) avec les acteurs du territoire.**

¹ Le Fonds de Coopération de la Jeunesse et de l'Education Populaire

- **Mettre en place et soutenir des processus de co-construction** entre la région, l'Etat, les différentes collectivités et les acteurs du territoire sur un territoire donné (la région, un département, un bassin de vie...) pour une co-définition, une co-production et une co-évaluation des politiques. Des méthodes existent à l'exemple des schémas d'orientations et de développement artistique et culturel (SOLIMA2, SODAR3 ou SODAVI4...)
- **Installer une plus grande transversalité dans l'intervention régionale** et donc développer de nouvelles modalités et des espaces nouveaux de co-élaboration et de co-intervention.
- **Développer des relations partenariales entre le Conseil Régional et la diversité des réseaux auto-organisés du champ artistique et culturel de l'ESS** afin de les associer à la coconstruction des politiques publiques et à la coproduction des actions en complémentarité.
- **Impliquer les acteurs culturels de l'ESS au sein des instances de concertation régionales transversales (CESER5, CRESS6,...)**
- **Soutenir la mise en place d'une observation participative, partagée et permanente qui renouvelle les indicateurs de richesses.**
- **Soutenir le développement des formations sur l'enjeu culturel à destination des élus et des techniciens des collectivités territoriales.**
- **Garantir aux milliers de structures artistiques et structures culturelles, initiatives citoyennes et non lucratives, contribuant dans les régions au bien commun, des relations partenariales co-construites avec les collectivités publiques**, conformément à la nouvelle circulaire du Premier Ministre. Les régions doivent favoriser les conventions de partenariat et limiter les appels d'offre et les marchés publics qui mettent en concurrence les associations et nient leur capacité d'initiative citoyenne.
- **Mettre en place des aides au fonctionnement pour asseoir le développement et l'évolution de structures.**
- **Favoriser des conventionnements pluriannuels et pluripartites** avec plusieurs collectivités sur la base du projet culturel et artistique global des structures plutôt que le découpage en financement d'actions et d'appels à projet.
- **Adopter des procédures administratives de conventionnement simplifiées et favoriser les règles d'antériorité et de demande d'avance.** La règle de non cumul des aides régionales, injuste et niant la pluriactivité au cœur du projet de nos structures, doit être révisée.

Nos propositions pour une économie culturelle solidaire

Nous demandons que soit soutenu un entrepreneur culturel collectif et citoyen, fondé sur des buts autres que lucratifs, solidaire et coopératif, d'utilité sociale.

Les arts et la culture sur les territoires constituent un écosystème dynamique et riche d'une diversité de structures, d'activités et de projets. Cet écosystème nécessite la mise en place de régulations adaptées. Il est nécessaire de réinterroger les circuits de la valeur (logiques de recherche, d'émergence, de création...). **Il faut refuser l'appropriation des actifs immatériels de la création par les entreprises dites « profitables » qui développent la marchandisation de la culture. Il s'agit aussi de s'opposer aux concentrations horizontales, verticales, territoriales qui assèchent les différents écosystèmes et favoriser un maillage citoyen, cohérent, dynamique sur les territoires de vie.** Les collectivités publiques doivent promouvoir et soutenir les positionnements et les pratiques de ces initiatives artistiques et culturelles de l'économie sociale et solidaire.

Avec les régions, nous souhaitons travailler à

- **Favoriser l'accompagnement des acteurs culturels de l'ESS via les outils et dispositifs des réseaux culturels ou du champ sectoriel, de l'économie solidaire, du DLA, des CRESS, etc.**
- **Permettre le développement des acteurs de l'ESS**, en mobilisant les outils de l'économie solidaire : rendre les acteurs culturels éligibles aux dispositifs régionaux déjà existants ; soutenir l'appropriation par les acteurs d'outils de coopération/mutualisation économique (fonds mutualisé, micro-investissement, épargne solidaire...).
- **Mettre en place et soutenir la mise en place d'outils financiers à destination des structures culturelles de l'ESS** (fonds d'amorçage, fonds de garantie, capital risque solidaire, fonds d'épargne solidaire, aides en fonds de roulement), à travers des partenariats avec la BPI7, la CDC8, des outils sectoriels comme l'IFCIC9 ou des fonds européens.
- **Favoriser l'accès aux fonds européens pour les très petites organisations du champ artistique et culturel, développer un fonds de garantie bancaire et d'avance sur trésorerie sur les fonds structurels aujourd'hui gérés par la région.**
- **Accompagner les logiques de coopérations renforcées sur tous les territoires, favoriser les coopérations avec les secteurs connexes (numérique, tourisme, social, environnement...), soutenir la mutualisation et la coopération pour l'emploi, les lieux de travail, les équipements et matériels culturels partagés.**

² SOLIMA : Schéma d'orientation pour le développement des lieux de musiques actuelles - <http://www.culturecommunication.gouv.fr/Politiques-ministerielles/Musique/SOLIMA>

³ SODAR : Schémas d'Orientation de Développement des Arts de la Rue

⁴ SODAVI : Schémas d'Orientation pour le Développement des Arts Visuels

⁵ Le Conseil économique, social et environnemental régional

⁶ Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire

⁷ Banque Publique d'Investissement

⁸ Caisse des Dépôts et Consignations

⁹ Institut de financement du Cinéma et des Industries Culturelles

- ➔ **Appuyer des démarches d'expérimentation** permettant l'adaptation aux mutations liées aux défis du numérique, environnemental, de l'innovation sociale.
- ➔ **Appuyer la formation professionnelle continue** en direction des acteurs culturels, soutenir l'émergence des nouveaux métiers et des nouveaux modes d'organisation (collectifs d'artistes, coopératives de production...), **soutenir le développement des métiers et des compétences dans le champ artistique et culturel** (GPEC10, compagnonnage...).
- ➔ **Soutenir l'éco-responsabilité des opérateurs** en accompagnant l'émergence de solutions locales responsables et durables et favoriser les bonnes pratiques (Agenda 21 de la culture, charte éco-responsable...)

L'UFISC et ses organisations membres :

ACTES-IF, CD1D, LE CITI, LA FAMDT, LA FEDELIMA, LA FEDERATION NATIONALE DES ARTS DE LA RUE, LA FRAAP, LA FERAROCK, LE RIF, LE RNCAP, LE SCC, LE SMA, LE SYNAVI, THEMAA, ZONE FRANCHE.

L'UFISC regroupe 15 organisations représentant elles-mêmes plus de 2 500 structures et équipes artistiques et culturelles dans le spectacle vivant, développant et conjuguant une pluralité d'activités et de projets : création et diffusion de spectacles ou d'événements, actions culturelles sur des territoires en relation directe avec les populations, création par l'artistique d'espaces publics et citoyens, transmission de savoir-faire et soutien au développement des pratiques amateur.

www.ufisc.org // contact@ufisc.org